



NOTE D'INFORMATION N° 204 7MBPE/DGD du 10 9 OCT 2023
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Opération de sécurité coordonnée de
l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)**

Dans le cadre de la deuxième phase du Projet de Sécurité en Afrique de l'Ouest (PSAO), l'Administration des Douanes Ivoiriennes, en collaboration avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) organise du, **06 au 14 novembre 2023**, à l'Ecole Nationale des Douanes une opération d'envergure de lutte contre la fraude dénommée « **Opération ANTALE** ».

Cette activité verra la participation des Administrations douanières du Togo, du Ghana, du Bureau Régional de Liaison et de Renseignement Afrique Occidental (BRLR-AO), de l'OMD et d'INTERPOL.

Elle vise d'une part, à détecter et saisir les marchandises à haut risque liées à la sécurité et d'autre part, à améliorer la coopération entre les administrations douanières et les autres structures en charge des questions de sécurité.

A cet effet, les personnes ci-après désignées sont invitées à prendre les dispositions utiles en vue de leur participation à l'Unité de Coordination Opérationnelle (UCO) de cette importante activité.

Il s'agit de :

N°	Nom et Prénoms	Matricule	Fonction	Service
01	DOBOEHLOUI Didier (Coordonnateur National UCO)	268 009 T	Chef de Bureau des Investigations et du Renseignement Douanier	Direction de l'Analyse des Risques, du Renseignement et de la Valeur
02	DOH Oulaye Ange (Point de contact)	303 542 H	Chef de Bureau du Transit de la Facilitation et des Questions de Sécurité	Direction de la Réglementation et du Contentieux
03	OUATTARA Souleymane	312 880 Z	Chef de Bureau de POGO	Direction Régionale de KORHOGO
04	TAKOUO Taï Jules	303 563 E	Chef de section visite des exonérations et franchises	Direction des Régimes Economiques
05	ANOH Ehui Richard	290 227 C	Chef de Subdivision de la Surveillance et des interventions	Direction Régionale d'ABENGOUROU
06	NAHE Guessei Florent Bernabé	303 867 F	Chef de Subdivision adjoint de la Surveillance et des interventions terrestres	Groupe d'Intervention et de Recherche de la zone d'ABIDJAN
07	COULIBALY Domehin dit Dominique	399 218 L	Vérificateur	Unité Mobile d'Intervention Rapide
08	KEITA Rokyatou	803 805 Y	Vérificateur	Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

P.J : Plan opérationnel

**P./ Le Directeur Général
P.I./ Le Directeur Général Adjoint**

Col. Maj. OUATTARA Issa

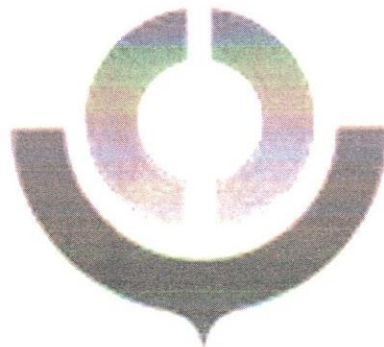




Projet sur la sécurité en Afrique occidentale

Opération SECURITE

Octobre/novembre 2023



**Organisation Mondiale
des Douanes**

Ce Projet est financé par le gouvernement allemand dans le cadre de l'Initiative Enhance and Enable (E2I).

**PLAN
OPÉRATIONNEL**

Opération sous-régionale

OP SECURITE

Sommaire

1. Résumé analytique	2
2. Menace / Contexte	3
3. Cadre juridique	4
4. Objectifs	5
5. Marchandises ciblées	7
6. Organisation	9
a) Lieu :	9
b) Participants :	9
c) Unités de l'organisation	10
7. Phases	11
a) Phase pré-opérationnelle (du 1 ^{er} septembre au 3 novembre 2023) :	11
b) Phase opérationnelle - période de forte activité (du 6 au 14 novembre 2023)	12
c) Phase post-opérationnelle (du 15 au 30 novembre 2023)	13
8. Communication, stratégie de saisie des données, langue de travail	13
9. Budget	14
10. Annexes	14

1. Résumé analytique

L'objectif global de la phase 2 du Projet sur la sécurité en Afrique occidentale (PSAO) est de réduire l'impact du terrorisme et d'autres menaces à la sécurité en Afrique occidentale par une contribution plus efficace des administrations des douanes bénéficiaires au cadre de sécurité de leurs pays et de la sous-région de l'Afrique occidentale dans son ensemble, à travers leur rôle de gestion des frontières terrestres, aériennes et maritimes.

Le PSAO se concentre sur les administrations des douanes du Ghana, du Togo et de la Côte d'Ivoire et les aide à mettre en œuvre des mesures efficaces contre le commerce illicite d'armes à feu, de précurseurs chimiques et composants servant à la fabrication d'engins explosifs improvisés (EEI), explosifs et d'autres formes de commerce illicite. Sur la base des recommandations découlant de l'évaluation institutionnelle de la phase 1 du PSAO, la phase 2 met en œuvre le Programme Global Shield (PGS) et le programme sur les Armes légères et de petit calibre (ALPC) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Les risques particuliers liés à l'importation, à l'exportation et au transit du fret maritime dans les trois pays sont abordés par une formation consacrée à l'examen des cargaisons ainsi que dans le cadre d'un mentorat et d'une formation au ciblage du fret.

La phase 2 du PSAO s'appuie sur le travail effectué dans le cadre du Projet sur la sécurité en Afrique occidentale et centrale (WCASP), qui a mis en œuvre le Programme Global Shield (PGS) dans les administrations des douanes des pays Membres de l'AOC, à l'exception du Ghana, en 2019-2021. Un élément important du WCASP a été la conduite d'une opération PGS fructueuse, l'opération Alamba, qui est devenue depuis un événement annuel coordonné par les BRLR de l'OMD d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale.

Une collaboration étroite entre les agences responsables au niveau national et entre les pays voisins est essentielle à l'efficacité des contrôles aux frontières. Les évaluations nationales de la phase 1 du PSAO ont mis en évidence des niveaux variables de collaboration nationale et internationale dans les trois pays, avec quelques excellents exemples, mais ont également révélé bien plus de domaines où la collaboration pourrait être améliorée. La conduite d'opérations de sécurité coordonnées par l'OMD s'est révélée être une méthode efficace pour renforcer la coopération inter-agences et internationale. Les trois administrations participantes seront encouragées à inviter d'autres organismes à participer, tels que les services de police et de douane spécialisés dans la lutte contre la fraude, la sécurité et la lutte contre le terrorisme. En outre, le BRLR AO et INTERPOL prendront part à l'opération.

L'objectif de l'OP SECURITE est de mettre en pratique les compétences, les connaissances, les équipements techniques et les systèmes fournis aux administrations des douanes bénéficiaires dans le cadre des projets sur la sécurité de l'OMD, y compris la phase 2 du PSAO. L'opération permettra également de mieux faire connaître le rôle des douanes en matière de sécurité, tant au sein des administrations qu'auprès d'autres organismes chargés des frontières, de la lutte contre la fraude et de la sécurité. Elle encouragera également une plus grande collaboration avec ces agences et entre les trois administrations participantes et celles des pays voisins.

L'objectif de l'OP SECURITE est de détecter et de perturber l'importation et le transit de marchandises qui constituent une menace pour la sécurité des pays participants et d'autres pays de la région, grâce à la surveillance et à l'inspection des cargaisons légitimes à haut risque, afin de détecter les détournements, ainsi qu'au ciblage et à l'inspection renforcés d'autres cargaisons à l'importation, à l'exportation et en transit afin de détecter les cargaisons illégales.

L'opération sera supervisée par une unité de coordination opérationnelle (UCO) qui sera hébergée par l'administration des douanes de Côte d'Ivoire, avec le soutien financier du PSAO.

Les trois administrations participantes déploieront des fonctionnaires pour participer à l'UCO pendant la durée de la phase opérationnelle.

Le BRLR AO participera à la planification et à la coordination de l'opération, en collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), notamment pour encourager la participation des services de police nationaux par l'intermédiaire de leurs Bureaux centraux nationaux (B.C.N.). Il est recommandé que les unités conjointes de coordination opérationnelle et de renseignement soient impliquées dans la planification des opérations et que les unités conjointes de lutte contre la fraude, y compris les JCPU et les CAAT, soient impliquées dans leur exécution.

Le plan opérationnel fournit un cadre dans lequel les administrations des douanes participantes et les autres agences / organisations / parties prenantes nationales / internationales concernées mèneront des activités opérationnelles à l'appui de leur mandat plus large en matière de sécurité douanière et de lutte contre le terrorisme pendant la durée de l'opération. Les administrations individuelles peuvent choisir de poursuivre les activités après la fin de l'opération. Le plan opérationnel décrit également les actions à entreprendre par l'équipe PSAO du Secrétariat de l'OMD et les administrations participantes, ces dernières devant être détaillées dans les plans opérationnels nationaux individuels.

2. Menace / Contexte

Le terrorisme transnational sous toutes ses formes et manifestations constitue l'une des menaces les plus sérieuses à la paix et à la sécurité mondiales. Contrer cette menace requiert des efforts collectifs, de la part de l'OMD et des services répressifs internationaux partenaires, ainsi que des administrations Membres. Pour cette opération, la menace doit être comprise aux niveaux mondial, régional et national.

Les EEI sont régulièrement utilisés dans les attaques terroristes et causent le plus grand nombre de dommages aux populations civiles, toutes catégories d'armes confondues. Selon Action on Armed Violence (AOAV), entre 2011 et 2017, les EEI ont été à l'origine de plus de 54 % de tous les décès et blessures de civils causés par des armes explosives dans le monde. Rien qu'en 2017, l'on dénombre 11 791 victimes civiles des EEI. Par ailleurs, les EEI auraient causé des milliards d'euros de dommages aux économies des pays touchés par ces incidents.

La plupart des attaques terroristes menées avec des EEI ont une composante transfrontalière, ce qui signifie qu'une partie des matériaux utilisés pour fabriquer les EEI ont été acquis en dehors du pays dans lequel l'attaque a été perpétrée. Cela s'applique aussi bien aux attaques isolées menées par des individus qu'aux attaques multiples de plus grande envergure réalisées par des organisations terroristes dans des zones de conflit.

Lancé en 2010, le Programme Global Shield (PGS) est aujourd'hui l'initiative en matière de sécurité la plus longue de l'OMD. Il vise à surveiller le mouvement licite des substances chimiques et d'autres composants essentiels utilisés par les terroristes et les organisations extrémistes violentes pour fabriquer des EEI, et à lutter contre le trafic illicite et le détournement. Il s'agit d'une initiative menée par l'OMD avec le soutien de la Defense Threat Reduction Agency (DTRA ou Agence américaine pour l'atténuation des menaces) et d'INTERPOL. Depuis son lancement en 2010, plus de 2 000 tonnes de substances chimiques et de composants d'EEI ont été saisis, empêchant la fabrication de milliers d'EEI.

Le commerce mondial illicite d'ALPC est une cause croissante d'instabilité, de violence et de décès dans le monde. Pour répondre à cette menace croissante, l'OMD a lancé le Projet ALPC en mars 2015 qui vise à détecter et prévenir le trafic illicite de ces produits. Le Projet ALPC s'articule autour de cinq domaines principaux, à savoir :

- sensibilisation, analyse juridique et mise au point d'orientations ;
- formation et assistance technique ;
- coordination opérationnelle ;
- mise au point d'outils spécifiques aux ALPC pour soutenir une meilleure analyse des renseignements et la gestion des risques ; et
- coopération internationale.

Une évaluation des menaces a été réalisée au cours de la phase 1 du PSAO afin d'identifier les principales menaces auxquelles les trois administrations des douanes doivent faire face en ce qui concerne les marchandises à haut risque à leurs frontières terrestres, aériennes et maritimes, tant aujourd'hui qu'à l'avenir.

Parmi ces trois pays, seule la Côte d'Ivoire a été victime récemment d'attaques terroristes sur son propre sol. Après l'attentat de Grand-Bassam en 2016, d'autres attaques ont été perpétrées, dont le récent assassinat par des djihadistes présumés d'au moins un soldat ivoirien le 7 juin 2021 dans le nord de la Côte d'Ivoire. Cette attaque est la troisième en un peu plus de deux mois, commise dans la région frontalière avec le Burkina Faso, en proie aux violences djihadistes depuis 2015.

La situation s'aggrave au Burkina Faso, sous l'effet de la montée du groupe Ansaroul Islam, de l'implantation du Jamat Nsar-al-Islam wal Muslimin (JNIM) dans le centre du Mali et de l'implantation de l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS) près de la frontière entre le Mali et le Sahara. Cette situation représente une menace pour les trois pays, notamment l'infiltration de ces cellules terroristes sur leurs territoires, puisqu'ils partagent tous une frontière avec le Burkina Faso.

La présence de groupes terroristes et d'insurgés dans les pays voisins crée également une demande d'armes, de munitions, d'explosifs et de précurseurs d'explosifs. Cette demande est en partie satisfaite par l'exportation d'ALPC et de précurseurs chimiques d'explosifs qui ont été détournés des sources nationales du Togo, du Ghana et de la Côte d'Ivoire, des informations anecdotiques suggérant que les groupes terroristes de Côte d'Ivoire ont acquis des armes provenant du Ghana. Une autre source probable est le volume important de marchandises en transit traversant les trois pays à partir des ports importants et en pleine expansion du Golfe de Guinée de Lomé (Togo), Tema (Ghana) et Abidjan (Côte d'Ivoire).

La menace d'activités terroristes à proximité des frontières septentrionales a également une incidence sur la capacité des douanes et des autres agences aux frontières à exercer des contrôles efficaces, notamment en ce qui concerne les menaces pour la sécurité et d'autres domaines relevant de la responsabilité des douanes.

Ces trois pays seraient également ciblés par des syndicats criminels en tant que pays de transit et de destination de drogues illicites provenant d'Asie et d'Amérique du Sud et destinées à d'autres pays africains, à l'Europe et aux États-Unis. Bien que cette menace soit considérée à l'heure actuelle comme purement criminelle, la présence d'argent liquide et d'autres instruments financiers provenant de ces activités signifie qu'il existe un risque que ces fonds illicites soient détournés pour soutenir des activités terroristes. Par conséquent, la présence de groupes de trafiquants de drogue et les activités de blanchiment de capitaux qui y sont liées dans la sous-région constituent des menaces.

3. Cadre juridique

La douane est le seul organisme gouvernemental ayant le pouvoir de contrôler tous les mouvements transfrontaliers internationaux de marchandises à l'exportation, à l'importation, en

transit ou en transbordement ; elle est habilitée à effectuer des vérifications dans les entrepôts et dans d'autres zones contrôlées par les douanes dans un grand nombre de pays Membres de l'OMD.

Le cadre juridique international défini par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies oblige les États à éliminer la livraison d'armes de toutes sortes aux terroristes. La résolution 70/46 (2015) de l'Assemblée générale des Nations unies « ...encourage les États à soutenir le Programme Global Shield » et le Rapport A/71/189 (2016) du Secrétaire général des Nations unies souligne que le programme Global Shield est un excellent cadre pour la coopération internationale et qu'il gagnerait à être davantage soutenu par les États membres. En outre, l'OMD et le Bureau des affaires de désarmement des NU ont signé un protocole d'accord pour formaliser la coopération existante afin d'améliorer la mise en œuvre par les États de la réglementation transfrontalière sur les armes, en vue de contrôler le trafic d'ALPC en particulier.

Toutefois, les actions répressives entreprises au niveau national dépendent de la législation et de la réglementation de chaque pays. Les lois nationales déterminent l'ampleur de l'activité douanière. Les paramètres définis par la législation nationale devraient être répertoriés dans chaque plan de mise en œuvre dans le cadre de cette opération.

Chaque administration doit prendre des mesures sur la base de sa législation nationale en vigueur et des conventions internationales, le cas échéant. En l'absence de réglementation spécifique, d'accord international ou régional ou de législation concernant les EEI ou le terrorisme, les enquêtes pourraient se fonder sur les violations / crimes suivants :

- Marquage erroné des produits chimiques (ou de les emballages) et des armes ;
- Déclaration fausse ou mensongère ;
- Falsification, fausse déclaration ou fraude ;
- Dissimulation dans un compartiment ou substance mélangée à des marchandises légitimes ;
- Sous-évaluation et surévaluation ;
- Contrebande/commerce non documenté ;
- Faux poids, c'est-à-dire plus ou moins que ce qui est déclaré ; ou
- Toute autre activité suspecte.

4. Objectifs

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- a. Détecter et saisir les marchandises à haut risque liées à la sécurité, à savoir les précurseurs chimiques, les composants d'EEI et les ALPC dans les envois à l'importation, en transit et à l'exportation, et poursuivre les contrevenants.

Pour ce faire, les capacités de renseignement et de ciblage seront utilisées pour élaborer et appliquer des profils automatisés afin d'identifier les cargaisons à haut risque à l'aide des systèmes de dédouanement des administrations Membres (ICUMS, Sydonia World, Sydam World) et du système de ciblage du fret (lorsqu'il existe), ainsi que des profils manuels lorsque les données électroniques ne sont pas disponibles. Les mesures suivantes seront prises en fonction des risques élevés identifiés :

Envois à l'importation :

- examiner les envois ciblés à l'aide des outils de détection disponibles, y compris ceux offerts dans le cadre des projets sur la sécurité de l'OMD ; et
- saisir les marchandises illicites détectées et traduire les contrevenants en justice.

Envois en transit :

- surveiller les mouvements des envois ciblés pendant leur transit, en collaboration avec l'administration des douanes du pays de destination finale et/ou du pays de transit suivant, la coordination étant assurée par l'UCO, le cas échéant, et
- examiner les envois ciblés, le cas échéant, et communiquer les résultats à l'administration du pays de destination finale et/ou du pays de transit suivant.

Envois à l'exportation :

- signaler les mouvements des envois ciblés à l'UCO et à l'administration des douanes du pays de destination finale et/ou du pays de transit suivant ; et
- examiner les envois ciblés, le cas échéant, et communiquer les résultats à l'administration du pays de destination finale et/ou du pays de transit suivant.

b. Détecter les tentatives de détournement des importations, transits et exportations légitimes de biens à haut risque liés à la sécurité, à savoir les ALPC, les précurseurs chimiques d'EEI, les autres composants d'EEI et explosifs.

Cet objectif sera atteint en collaborant avec les agences nationales partenaires et les administrations des douanes voisines afin de surveiller les mouvements des envois identifiés (ciblés) jusqu'à ce qu'ils parviennent aux locaux des importateurs.

Les envois ciblés seront identifiés par l'application de profils dans les systèmes de dédouanement des administrations Membres (ICUMS, Sydonia World, Sydam World) et les mesures suivantes seront prises en cas de risque élevé :

Envois à l'importation :

- surveiller les mouvements des envois ciblés jusqu'à ce qu'ils parviennent aux locaux de l'importateur.

Envois en transit :

- surveiller les mouvements des envois ciblés pendant leur transit, en collaboration avec l'administration des douanes du pays de destination finale et / ou du pays de transit suivant, la coordination étant assurée par l'UCO en cas de besoin.

Envois à l'exportation :

- signaler le mouvement des envois ciblés à l'UCO et à l'administration des douanes du pays de destination finale et/ou du pays de transit suivant.

La réalisation d'audits d'utilisation finale par l'autorité compétente peut être demandée pour s'assurer de l'utilisation légitime des marchandises dans le pays de destination finale.

c. Améliorer la coopération entre les administrations des douanes ainsi que la coopération entre les administrations des douanes et la police, les autres autorités nationales pertinentes et les organisations internationales.

Les administrations des douanes participantes seront les chefs de file pour la conduite des activités opérationnelles, mais le succès de l'opération dépend de la collaboration avec d'autres agences responsables dans les trois pays, y compris les autorités chargées de délivrer des licences et d'autres agences responsables des contrôles sur les biens liés à la sécurité. Les administrations des douanes participantes devraient prendre contact avec ces autorités / organismes très tôt dans le processus afin de les encourager à participer à la planification et à la conduite de l'opération. Les rôles respectifs doivent être convenus entre les autorités et précisés dans les plans opérationnels nationaux.

L'équipe PSAO assurera la coordination entre les pays participants, le BRLR AO et INTERPOL, dans le but de :

- établir des Correspondants nationaux (CN) composés de représentants de toutes les agences responsables ;
- mettre en place des équipes conjointes police/douane aux différents points de passage des frontières, si elles n'existent pas déjà, afin d'effectuer des contrôles conjoints conformément à la législation nationale ;
- améliorer l'échange d'informations entre les organismes nationaux chargés de la lutte contre la fraude (par exemple, les services de police nationaux, les services des douanes, les premiers intervenants, etc.) et l'OMD/BRLR et INTERPOL, et vice-versa ;
- encourager et renforcer la coopération régionale et l'échange d'informations entre les organismes chargés de la lutte contre la fraude et la sécurité ;
- assurer l'échange d'informations entre tous les pays, agences et organisations participants par le biais d'une plateforme de communication sécurisée (voir l'Annexe 1, stratégie de communication) ; et
- renforcer les relations entre les agences (par exemple la police et la douane) aux niveaux national et régional pour détecter, identifier, perturber et démanteler les réseaux transnationaux, et entre l'OMD et INTERPOL au niveau international pour soutenir ces objectifs.

5. Marchandises ciblées

Des profils doivent être élaborés pour identifier les cargaisons à haut risque en utilisant les systèmes de dédouanement des administrations Membres (ICUMS, Sydonia World, Sydam World) et le système de ciblage du fret (pour le Ghana), ainsi que des profils manuels lorsque les données électroniques ne sont pas disponibles. Au cours de la période précédant l'opération, les données commerciales et les informations relatives aux saisies doivent être collectées et analysées afin d'identifier les indicateurs de risque à utiliser pour élaborer les profils. Le Correspondant national désigné pour le PGS et l'Evaluation des Risques doit être impliqué dans ce processus.

ALPC

Cette opération se concentrera sur les marchandises contenues dans le Chapitre 93 du SH, couvrant toutes les armes légères et de petit calibre, les munitions et leurs parties. Cet exercice couvrira également les armes factices réalistes telles que les pistolets Airsoft et les armes à air comprimé (fusils et pistolets à air comprimé) lorsqu'elles sont contrôlées par la nation participante, bien que la déclaration du nombre de ces saisies doive être distincte pour cette opération. Des profils doivent être créés pour tous ces éléments, s'ils ne sont pas déjà en place.

PGS

L'opération se concentrera sur les précurseurs chimiques à haut risque énumérés ci-dessous et sur les composants identifiés par les experts de l'industrie comme étant utilisés dans la fabrication d'EEI. Outre les 13 précurseurs chimiques, un métal (poudre, paillettes et pâte d'aluminium), les détonateurs et les dispositifs de transmission actuellement surveillés dans le cadre du PGS, cette

opération inclura la pâte d'aluminium (SH 3212.90) et les drones commerciaux (SH 8806.100). La pâte d'aluminium, tout comme la poudre ou les paillettes d'aluminium, peuvent améliorer la capacité d'explosion des EEI tandis que les drones disponibles dans le commerce peuvent être utilisés pour déposer les EEI à l'endroit voulu ou en tant qu'EEI eux-mêmes, une fois configurés pour exploser dès qu'il sont touchés ou manipulés. Tous deux ont été largement utilisés par l'EIL en Syrie et en Iraq et il est très probable que les groupes terroristes et les groupes extrémistes violents utilisent également ces composants dans d'autres pays. Des profils doivent être créés pour tous ces produits chimiques et composants, s'ils ne sont pas déjà utilisés. Lorsqu'un pays n'a pas de législation exigeant une licence ou un enregistrement pour l'importation d'un précurseur particulier de PGS, il est encouragé à identifier les 'transactions suspectes' dans lesquelles l'importateur/utilisateur final ne semble pas avoir une utilisation légitime pour le précurseur importé, par exemple, il s'agit d'une entreprise/profession engagée dans un processus de fabrication, l'agriculture, un laboratoire de recherche ou un grossiste/distributeur.

Précurseurs chimiques	Numéro CAS	Code du SH
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	3102.30
Nitrométhane	75-52-5	2904.20
Nitrate de sodium	7631-99-4	3102.50
Nitrate de potassium	7757-79-1	2834.21
Chlorate de sodium	7775-09-9	2829.11
Chlorate de potassium	9.4.11	2829.19
Perchlorate de potassium	7778-74-7	2829.90
Acétone	67-64-1, 7217-25-6	2914.11
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	2847.00
Sel double (nitrate d'ammonium et nitrate de calcium)	15245-12-2	3102.60
Nitrate d'ammonium et de calcium		3102.90
Acide nitrique	7697-37-2/43625-06-5/13587-52-5	2808.00
Urée	57-13-6	3102.10
Métaux	Numéro CAS	Code du SH
Pâte d'aluminium		3212.90
Paillettes et poudre d'aluminium	7429-90-5	7603.10/20

Autres composants des EEI	Code du SH
Détonateurs, cordeaux détonants, capsules fulminantes, mèches de sûreté, allumeurs	3603.00

Explosifs

Des explosifs commerciaux peuvent également être utilisés dans la fabrication d'engins explosifs improvisés, et leurs expéditions illicites doivent être ciblées dans le cadre de l'opération. Des exemples d'explosifs commerciaux/militaires utilisés dans les engins explosifs improvisés depuis 2005 sont : dynamite; TNT; RDX; PETN; et poudre noire. Des profils devraient également être

créés pour les explosifs afin de permettre des contrôles documentaires et physiques pour la dissimulation ou la preuve d'une description erronée.

Autres

Outre ces marchandises ciblées, le rapport final de l'opération inclura toutes les autres marchandises saisies et signalées par les agences participantes au cours des activités de l'opération SECURITE afin d'obtenir une vue d'ensemble des mouvements licites et illicites de précurseurs chimiques et d'autres marchandises dans la sous-région.

6. Organisation

L'opération SECURITE sera coordonnée par l'équipe PSAO de l'OMD, avec l'aide d'INTERPOL et du BRLR AO.

a) Lieu :

L'opération sera menée dans les pays Membres de la région d'Afrique occidentale participant au PSAO. Les lieux de l'opération et les itinéraires de transit spécifiques sont énumérés dans les plans opérationnels nationaux ci-joints.

b) Participants :

Fonctionnaires des :

1. Administrations des douanes Membres qui bénéficient de la phase 2 du PSAO, à savoir : Togo, Ghana et Côte d'Ivoire.

Dans la mesure du possible, les administrations devraient veiller à ce que les fonctionnaires qui ont participé aux formations dispensées dans le cadre du PSAO (PGS, ALPC, examen du fret, ciblage du fret) puissent participer à l'opération SECURITE afin de renforcer la formation qu'ils ont reçue.

2. Administrations de la police et d'autres agences compétentes dans les pays susmentionnés, désignées par les pays participants.

Organisations internationales et organismes régionaux :

3. INTERPOL

INTERPOL :

- coordonnera les activités policières dans les pays participants ;
- veillera à ce que les données nominatives recueillies au cours de l'opération soient comparées, si possible en temps réel, aux bases de données nationales et d'INTERPOL pertinentes par les B.C.N. ; et
- fournira un retour d'information à l'UCO sur les résultats de ces contrôles.

4. BRLR AO

Le BRLR AO participera à l'évaluation et au profilage des risques régionaux avant l'analyse de la phase opérationnelle ainsi qu'à la production de rapports quotidiens pendant la phase opérationnelle.

5. Secrétariat de l'OMD (équipe de la phase 2 du PSAO)

c) Unités de l'organisation

Correspondants nationaux / Centres nationaux (CN)

Les Membres désigneront un Correspondant national (CN) ou établiront un centre commun d'agences composé de représentants de toutes les agences frontalières responsables, idéalement en un seul lieu.

Parmi les tâches des CN citons :

- Contrôler le nombre de correspondances de profils renvoyées pour examen ou contrôle et en rendre compte à l'UCO ;
- Recueillir des informations opérationnelles aux points de contrôle (ports maritimes, aéroports, postes frontières terrestres, points de contrôle à l'intérieur des terres) par tout moyen de communication (CENcomm, courrier électronique) ;
- Coordonner et signaler immédiatement toutes les activités opérationnelles (alertes, saisies, arrestations, renseignements) des différents points de passage frontaliers ou zones sensibles à l'Unité de coordination opérationnelle (UCO), uniquement par le biais de la plateforme de communication sécurisée (CENcomm) ;
- Effectuer des recherches (supplémentaires) dans les bases de données d'INTERPOL par l'intermédiaire de I-24/7, si cela est jugé nécessaire, et partager les informations avec l'UCO. Si ce n'est pas possible, il conviendra de demander l'aide de l'UCO ;
- Fournir régulièrement un retour d'information à l'auteur des messages d'alerte afin de permettre un suivi approprié des enquêtes ;
- Assurer le stockage des informations diffusées dans le système d'information criminelle d'INTERPOL (ICIS) par le B.C.N. par l'intermédiaire de I-24/7 ; et
- Produire des statistiques finales sur les vérifications effectuées dans la base de données, les arrestations et les affaires pénales.

Unité de coordination opérationnelle (UCO)

L'UCO coordonnera l'échange d'informations entre tous les CN et avec INTERPOL. L'UCO sera composée de l'équipe PGS de l'OMD, d'INTERPOL, du BRLR AO et de représentants désignés des douanes participantes.

Parmi les tâches de l'UCO citons :

- Assurer la coordination des activités des CN pendant l'opération ;
- Recueillir toutes les informations sur les saisies, les arrestations et les autres renseignements en coopération avec les CN ;
- Effectuer des recherches supplémentaires dans les bases de données d'INTERPOL si cela est jugé nécessaire et fournir des informations en retour aux CN concernés ;
- Assurer la production d'un rapport quotidien régional à diffuser à chaque CN ;
- Discuter, lors des réunions quotidiennes, des aspects importants des activités et des informations reçues des CN et des autres organisations participantes ;
- Demander aux CN et aux autres organisations participantes de fournir des informations supplémentaires si nécessaire ;
- Débattre des problèmes émergents et décider des questions qui n'ont pas été couvertes par le plan opérationnel ;
- Veiller à la conservation des données par les B.C.N. d'INTERPOL ;
- Faciliter l'échange d'informations via le CENcomm entre les pays, agences et unités participants (messages d'alerte, informations sur les saisies) ;

- Aider à résoudre les problèmes de communication / techniques ; et
- Transmettre les informations aux autres agences / organisations participantes lorsque cela est jugé approprié.

7. Phases

Trois phases ont été établies pour cette opération :

a) Phase pré-opérationnelle (du 1^{er} septembre au 3 novembre 2023) :

Les pays participants élaboreront un Plan national de mise en œuvre, désigneront un Correspondant national (CN) et mettront au point des procédures opérationnelles.

Une réunion virtuelle pré-opérationnelle sera organisée avant la phase opérationnelle, au cours de laquelle le projet de plan opérationnel final et les plans opérationnels nationaux seront discutés et finalisés avec les contributions des parties participantes. Une formation CENComm3 sera également dispensée.

Actions à entreprendre par les administrations participantes	Actions à entreprendre par l'équipe de projet PSAO de l'OMD
• Créer un plan opérationnel national (voir modèle ANNEXE II) à soumettre à l'OMD d'ici le 20 octobre 2023. • Analyser les données historiques relatives aux saisies et au commerce afin d'identifier les indicateurs de risque en vue d'élaborer et de tester les profils à utiliser pour cibler les cargaisons au cours de l'opération, en collaboration avec l'équipe du projet PSAO et le BRLR AO. • Identifier les autres agences gouvernementales et leurs coordonnées respectives (par exemple, la police, les autorités chargées de délivrer les licences ou les permis) à inclure dans les plans opérationnels nationaux. • Mettre en place des unités de contrôle conjointes à certains points de passage frontaliers, si nécessaire, conformément aux plans opérationnels nationaux. Chaque pays participant mobilisera les ressources appropriées en fonction des buts et objectifs de l'opération. Les fonctionnaires responsables des procédures spéciales de dédouanement des marchandises dangereuses doivent être inclus. • Mettre en place un Correspondant national ou un Centre national regroupant toutes les agences nécessaires d'ici le 3 novembre 2023. • Créer et tester les comptes CENcomm3 pour tous les participants nationaux. • Mettre en place un flux de travail national pour	• Établir une Unité de coordination opérationnelle (UCO) et des procédures opérationnelles pour le 5 novembre 2023. • Établir des points de contact au sein des organisations internationales concernées (par exemple, BRLR AO, INTERPOL, etc.)
	Actions à entreprendre par INTERPOL
	• Coordonner la participation des B.C.N à l'opération, y compris à la réunion de coordination pré-opérationnelle. • Faciliter l'accès de l'UCO aux bases de données pertinentes d'INTERPOL.
	Actions à entreprendre par le BRLR AO Identifier les indicateurs de risque pour l'élaboration de profils de risque par les équipes nationales de ciblage, en collaboration avec les trois organisations participantes et l'équipe de projet PSAO.

assurer la collecte, l'enregistrement, l'examen et la diffusion des informations et des renseignements de manière complète et précise. • Fournir un soutien et une coordination complets aux organismes chargés de la lutte contre la fraude. • Organiser une formation en cascade au niveau national avant l'opération, si cela est jugé approprié.	
--	--

b) Phase opérationnelle - période de forte activité (du 6 au 14 novembre 2023)

Les pays participants appliqueront des profils spécialement conçus (électroniques ou manuels) aux importations, exportations et transit de marchandises afin d'identifier les envois considérés comme présentant un risque élevé de contrebande ou de détournement des ALPC, des composants d'EEI / précurseurs chimiques et explosifs. Ils procéderont ensuite à des examens approfondis des envois ciblés, saisiront les marchandises illicites détectées et traduiront les contrevenants en justice. Lorsqu'il est décidé de ne pas examiner un envoi en transit à haut risque, ses mouvements pendant le transit seront surveillés afin de détecter toute tentative de détournement, en collaboration avec l'administration des douanes du pays de destination finale et/ou du pays de transit suivant.

Actions à entreprendre par les participants	Actions à entreprendre par l'équipe de projet PSAO de l'OMD
• Exécuter le plan opérationnel national • Examiner les cargaisons, réaliser les contrôles, affiner les profils • Conserver ou saisir les marchandises et ouvrir des enquêtes • Faire immédiatement rapport des actions et résultats • Utiliser la plateforme CENcomm3 de l'OP SECURITE pour échanger des informations avec l'UCO et les participants concernés. • Télécharger les détails de tous les envois à l'importation, en transit et à l'exportation de précurseurs chimiques désignés à l'aide du modèle CENcomm du PGS. • Prendre contact avec l'UCO le cas échéant	• Gérer l'UCO et répondre aux demandes d'avis (non contraignants) du CN • Se coordonner avec les CN, les BRLR, INTERPOL • Analyser et évaluer en permanence toutes les informations fournies et partagées en coopération avec INTERPOL et le BRLR AO. • Fournir une assistance technique (CENcomm) • Fournir des rapports quotidiens
	Actions à entreprendre par INTERPOL • Vérifier en temps réel les coordonnées des personnes identifiées comme étant associées à des envois à haut risque et à des marchandises saisies ; • Conserver les informations recueillies dans les bases de données d'INTERPOL (B.C.N.) ; • Procéder à des vérifications systématiques des véhicules et faire des recherches dans la base de données SMV d'INTERPOL.
	Actions à entreprendre par le BRLR AO

	• Faciliter l'échange d'informations au niveau régional (aide à la collecte d'informations sur les saisies dans les pays participants où la connexion Internet est déficiente, suivi des envois en transit à haut risque au niveau régional, etc.) ; • Contribuer à l'analyse des renseignements et de toutes sortes d'informations ; • Contribuer à la production de rapports quotidiens.
--	--

c) Phase post-opérationnelle (du 15 au 30 novembre 2023)

Les principaux objectifs de la phase post-opérationnelle sont les suivants :

- Évaluer les enseignements tirés ;
- Soutenir toute enquête ultérieure ;
- Analyser les résultats de la phase opérationnelle ;
- Rédiger un rapport final ;
- Communiquer les résultats post-opérationnels à l'UCO ;
- Organiser un débriefing virtuel ; et
- Publier des communiqués de presse (conjoint).

Actions à entreprendre par les participants	Actions à entreprendre par l'équipe de projet PSAO de l'OMD
• Mener des enquêtes le cas échéant • Faire un rapport des actions entreprises durant la période de forte activité de l'équipe de projet PSAO • Assurer la liaison avec l'équipe de projet PSAO si nécessaire • Réaliser une auto-évaluation de la capacité en matière de lutte contre la fraude des programmes PGS et ALPC de la douane	• Recueillir et compiler toutes les informations fournies par les pays et organisations participants • Rédiger et diffuser le communiqué de presse conjoint • Rédiger le rapport final
	Actions à entreprendre par INTERPOL
	• Contribuer à la rédaction et à l'approbation du communiqué de presse commun
	Actions à entreprendre par le BRLR AO
	• Contribuer à la rédaction du rapport final et des statistiques.

8. Communication, stratégie de saisie des données, langue de travail

Afin de permettre une bonne communication entre toutes les agences responsables et participantes et d'éviter les échanges de données non sécurisés au moyen d'applications de messagerie ou de courrier électronique Internet normales, tous les participants utiliseront le CENcomm3 de l'OMD (plateforme mondiale de communication opérationnelle sécurisée / groupe

fermé d'utilisateurs) pour échanger des informations opérationnelles, tandis que le système I-24/7 d'INTERPOL servira de support pour les requêtes régulières dans les bases de données d'INTERPOL au cours de l'opération, ainsi que pour saisir et transmettre les données pertinentes à stocker dans le système ICIS d'INTERPOL. La formation CENcomm3 sera dispensée lors de la réunion de coordination pré-opérationnelle.

Conformément aux obligations des Membres du PGS, les détails de tous les envois à l'importation, en transit et à l'exportation de précurseurs chimiques désignés par le PGS doivent être téléchargés à l'aide du modèle CENcomm du PGS.

Tous les plans opérationnels nationaux, ainsi que la liste des Correspondants nationaux (CN), figurent aux Annexes I à III du présent plan opérationnel.

Les langues de travail de l'opération SECURITE seront l'anglais et le français.

La réussite des opérations dépend du maintien d'une stricte confidentialité sur les documents opérationnels et autres communications. Ces documents ne doivent être partagés qu'avec des participants désignés et uniquement sur la base du « besoin d'en connaître ».

9. Budget

Tous les frais de l'opération, y compris les vols et l'hébergement, seront pris en charge par le PSAO.

10. Annexes

Annexe A. Plan opérationnel national _____
Annexe B. Plan opérationnel national _____
Annexe C. Plan opérationnel national _____